

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22721**

Intitulé

MASTER : MASTER Diplôme de Sciences Po Rennes - Spécialité Terre et Mer

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut d'études politiques de Rennes (IEP)	Institut d'études politiques de Rennes (IEP), Directeur de Sciences Po Rennes

Cette certification fait l'objet d'une co-habilitation : chaque certificateur est en mesure de la délivrer en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

113 Sciences naturelles, biologie-géologie, 121 Géographie, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

12534 aménagement territoire, 42659 marketing touristique, 46314 lobbyisme

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de cette certification peut exercer les activités suivantes :

Activité d'Aménagement :

- Etudier et définir l'implantation de zones d'activités, de commerces, d'entreprises, (géographie de l'espace du territoire) : réaliser des enquêtes et des diagnostics du contexte local en fonction de l'analyse des données économiques, démographique, sociales, ...
- Développer des outils et techniques de l'acceptabilité et du jeu d'acteur (cartographie, concertation, etc...)
- Appréhender les stratégies urbaines et les documents de planification pour des projets (Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme, parc marins, et loi Notre)
- Appréhender les enjeux en termes de santé et de bien être pour la population : exemple : l'apport des bios technologies et procédé du cracking pour innover et apporter de la valeur aux ressources naturelles terrestres et marines.

Activité de marketing territorial :

- susciter l'attractivité d'un territoire par des approches techniques et opérationnelles (clés de lecture)
- Promouvoir l'attractivité du territoire pour son développement pour les acteurs économiques : les ménages et les entreprises
- Identifier, recenser, répertoire les gisements de ressources naturelles (terre et mer) pour leur maintien et leur développement
- Action concrète : mise en oeuvre dans le cadre de la formation pour promouvoir les produits en Bretagne.

Activité de relations publiques :

- Observer activement et analyser le jeu des acteurs sur un territoire : élus, les décideurs économiques et les usagers.
- Organiser et animer des débats pour contribuer efficacement à l'arbitrage des décisions.
- Activité de conseil stratégique : Accompagner les acteurs dans la prise de décision

Toutes ces activités sont en relation avec les problématiques propres aux enjeux "Terre et Mer".

Le titulaire de cette certification dispose des compétences suivantes :

- Monter des projets opérationnels d'implantations
Exemple : Structuration d'un projet énergie renouvelable, de la phase amont : autorisation administrative, maîtrise du foncier jusqu'à la phase de concrétisation et réalisation du business plan du projet.
- Négocier des conventions et des concessions
- Comprendre et construire les actes réglementaires : disposer de toutes les connaissances juridiques : droit de l'environnement, droit du littoral, droit des contrats.
- Analyser des études d'impact environnemental et juridique pour renforcer les projets
- Mettre en place et développer la communication et promotion
- Répondre aux appels d'offres
- Assurer la gestion et prévention de crise
Mettre en perspective des situations de crise pour des projets opérationnels territoriaux
Se positionner dans une situation d'anticipation de gestion des risques (comment se mettre en situation de recours ??)
Appliquer les stratégies de prévention, concertation, négociation et de déverrouillage des conflits.
Apprendre à communiquer face à une situation de crise
Convaincre et débattre

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de cette certification peut exercer dans les contextes d'emplois suivants :

- Institution publique : secteur public local et institutionnel
- Association
- Entreprise : ex : secteur agro-alimentaire, cosmétique, transport
- Cabinet d'études type développement durable, RSE

Le titulaire de cette certification peut exercer les types d'emplois suivants :

- Chef de projet Développement durable
- Manager d'équipe
- Chef de produit
- Responsable RSE
- Chargé de Relations publiques et institutionnelles
- Chargé de projets
- Lobbyiste
- Responsable marketing
- Chargé de développement
- Directeur de projets
- Consultants
- Chargé de mission « mer »
- Directeur de l'aménagement
- Directeur de développement économique

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 : Développement local

G1102 : Promotion du tourisme local

M1705 : Marketing

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Modalités d'accès à la formation :

Pour la formation initiale, les étudiants doivent avoir validé les crédits correspondant aux quatre années du parcours IEP. Les étudiants ayant validé leur 4^{ème} ou 5^{ème} année peuvent également postuler à la formation.

Pour la formation continue, les candidats doivent justifier un niveau de formation initiale d'un minimum bac+4 ou d'une position professionnelle correspondant à un niveau de responsabilités opérationnelles et hiérarchiques de niveau supérieur. Les candidats doivent également pouvoir justifier d'une expérience professionnelle pertinente au regard des thèmes abordés dans la formation, d'au moins 5 ans.

Descriptif de la formation :

Cette formation s'effectue en alternance de septembre à septembre : une semaine en cours et trois semaines en entreprise par mois.

Les thématiques abordées sont dispensées par des cours théoriques ; des cours centrés sur la mise en application par des professionnels et des études de cas. La formation se conclue par la soutenance d'un rapport de mission réalisé par l'étudiant tout au long de l'année et qui, en s'appuyant sur l'étude des situations rencontrées dans l'entreprise accueillant le stagiaire, approfondit une problématique particulière en lien avec le contenu de la formation et le projet professionnel de la personne. La formation se conclue aussi par la soutenance devant un jury de professionnels d'un rapport d'expertise commun à la promotion sur un thème transversal choisi en concertation avec les professionnels. Les différentes unités d'enseignements sont :

• UE1 : Socle initial-les fondamentaux et objets

Méthodologie de construction des projets . Le « volume » d'un projet (pertinence financière, faisabilité juridique, enjeux économiques et écologiques, énergétiques, alimentaires, sanitaires, etc.). Les enjeux pluriels du « business durable » et de l'écologie Terre / Mer.

• UE2 : « Chants et champs de Terre / mer » :

Approches appliquées. Approches scientifiques, biotechs et environnementales

Diagnostic de projet et chaque territoire.

Panorama des innovations et réussites en cours. Socle et ressources des territoires / méritoires.

SIG Traitement et valorisation des données territorialisées.

• UE3 : Financement et opérationnalité. Lobbying et réussite des projets

Favoriser en amont et en aval l'acceptabilité des projets, gagner la décision. Déverrouiller les conflits. Concertation. L'enjeu économique et écologique. Le poids des réseaux. La bascule décisionnelle et les activités de lobbying.

• UE4 : Consolidation et communication

Gestion et prévention des crises éventuelles et des controverses. Les enjeux d'images, de notoriété, conquérir les marchés.

• UE5 : Bilans stratégiques et suivis des actions.

Valoriser et médiatiser les actions.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	OUI Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels ; Composition du jury votée par l'IEP

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret n° 2005- 1119 du 5 septembre 2005 modifiant le décret n° 99- 747 du 30 août 1999 relatif au grade de master:

- Code de l'éducation Article D719-190 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université.
- Code de l'éducation Article D612-34 relatif au grade de master de l'IEP

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Formation réalisée en partenariat de l'ENSTA de Brest

<http://www.sciencespo-rennes.fr>

Autres sources d'information :

www.sciencespo-rennes.fr/

<http://www.sciencespo-rennes.fr>

Lieu(x) de certification :

Institut d'études politiques de Rennes (IEP) : Bretagne - Ille-et-Vilaine (35) [Rennes]

Institut d'Etudes Politiques de Rennes

104 Boulevard de la Duchesse Anne 35700 Rennes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut d'Etudes Politiques de Rennes

104 Boulevard de la Duchesse Anne 35700 Rennes

Historique de la certification :